



Avis de course



WLS Trophy de Martigues

21 et 22 octobre 2023

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrentes étrangères disponibles sur simple demande,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement WLS Trophy 2023,
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si

Cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'inscription à la régata est limitée aux 18 premiers équipages féminins inscrits. Les équipages seront composés de 5 équipières maximum à bord en même temps. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.
- 3.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site internet suivant

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net



SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z



3.3 Les concurrentes (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrentes étrangères (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Montant par équipage € : 350

Bateau fourni par l'organisation chèque de caution de 1500 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : 21 octobre 2023 de 9h30 à 10h30

Réunion préparatoire, tirage au sort et mise à disposition des bateaux :

- 21 octobre à 10h30
- 21 octobre à 19 h Soirée équipages
- 22 octobre à 9 h00 Réunion préparatoire

Les courses se dérouleront sur le système de Poule de 6 bateaux avec changement d'équipage (Brassage automatique selon formule MR) en fonction des instructions du Comité de Course. Cet article est complété par le 9.2 du présent avis de course.

5.2 Jours de course

Date Heure du 1er signal d'avertissement Classe(s)

21/10/2023 11h 00 J70

22/10/2022 10h 00 J70

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

Lecture du palmarès dès que possible à la fin de la dernière course

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées conformément à la prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit. *Temps cible 25'*

7.2 La zone de course sera devant le Club du CV Martigues
(Schéma sur les IC)

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place

9 CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

En modification de l'annexe A2 des RCV, aucun score ne sera retiré

9.2 la régata pourra se dérouler en fonction du nombre d'inscrits en groupes avec phases finales

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou

de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : premier, deuxième et troisième équipage.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CV Martigues, 18 boulevard touret de vallier 13500 Martigues
Tel : 04.42.80.12.94 - mail club@cvmartigues.net

Hébergement : Office du tourisme , 04.42.42.31.10

facilités d'accès via l'aéroport de Marignane et la gare Aix TGV, navette bus jusqu'à Martigues

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z